

Quand les Prêcheurs se sont vus obligés de contredire publiquement le pape...

LES DOMINICAINS sont combattants de la foi. C'est leur vocation dans l'Église. Lorsque la foi est en danger, ils ont le devoir spécial de parler. Parfois, c'est un devoir crucifiant, mais c'est leur mission : ils ne peuvent rejeter leur croix propre.

C'était à Avignon, au temps du pape Jean XXII ¹, ami et protecteur de l'Ordre dominicain, et qui avait canonisé saint Thomas d'Aquin. En Allemagne et en Italie, les Frères Prêcheurs se faisaient les défenseurs intrépides du Saint-Siège, en face des prétentions de l'empereur Louis de Bavière. Cela avait déclenché contre eux les plus terribles persécutions : chassés de leurs couvents, maltraités, tournés en dérision, les religieux erraient comme des proscrits dans les campagnes, où les habitants n'osaient même pas leur prêter abri.

Les choses en étaient là lorsqu'un incident malheureux mit l'Ordre entre le marteau et l'enclume : le pape, pour lequel les frères enduraient mille persécutions, se mit à défendre publiquement une thèse des plus hasardeuses. Pour Jean XXII, s'appuyant sur quelques textes patristiques peu clairs, les âmes ne jouiraient de la vision béatifique qu'après la résurrection générale. Il avait beau déclarer que c'était une opinion personnelle qu'il soumettait au jugement de l'Église, il avait pour cette opinion toute la tendresse un peu exclusive d'un père, et il se mit à la défendre avec une ténacité peu commune. Il y eut de grands remous, jusqu'à la cour du roi de France (Philippe VI) et à l'Université de Paris. Certains clercs se prirent à défendre le pape et en reçurent quelques avantages. Le Maître de l'Ordre, Barnabé de Verceil ², arrivant à Avignon en plein tumulte, eut la franchise et le courage de manifester publiquement son étonnement et sa désapprobation d'une telle nouveauté doctrinale. Le pape le punit en lui interdisant de rentrer dans son pays – l'Italie. Deux Maîtres en théologie de notre Ordre, ayant pris le relais de leur Supérieur général pour défendre la vérité, furent jetés en prison.

Lutter à la fois contre l'empereur et contre le pape, contre un pape qui jusqu'ici les aimait et avait été leur protecteur, jamais les Prêcheurs ne s'étaient trouvés en pareille situation. Il faut dire qu'ils surent tenir

¹ — Jean XXII fut pape de 1316 à 1334.

² — Barnabé de Verceil fut Maître de l'Ordre dominicain de 1324 à 1332.

l'équilibre : défendre le Saint-Siège en ce en quoi il devait être défendu, et sauver en même temps la vérité compromise par une opinion personnelle du successeur de Pierre, au risque de paraître ingrats envers leur bienfaiteur. L'empereur Louis de Bavière fut si émerveillé du dévouement désintéressé des frères que, malgré sa haine contre eux, il ne put s'empêcher de les admirer et de dire publiquement : « Vraiment, cet Ordre est bien l'Ordre de la Vérité ».

Comment tout cela se termina-t-il ?

Barnabé de Verceil n'en vit pas la fin sur cette terre. Il mourut en exil (à cause du pape) à Paris, au couvent Saint-Jacques, le 10 janvier 1332.

Le trouble continuant à grandir, le roi de France demanda à l'Université de Paris de trancher la question. Le 19 décembre 1333, vingt-neuf maîtres en théologie réunis par Philippe VI au château de Vincennes, déclarèrent en sa présence et en présence d'une nombreuse assemblée de princes, d'évêques, de religieux, de fidèles, que les âmes exemptes ou délivrées du purgatoire jouissaient de la vision béatifique de l'essence divine. Ils envoyèrent au pape une lettre pleine de soumission et de déférence, ne jugeant pas sa personne ¹, insistant même – pour le ménager – sur le fait qu'il avait toujours considéré son opinion comme privée, mais affirmant sans ambiguïté qu'il n'était pas possible de la soutenir au nom de l'Église.

Jean XXII fit une rétractation solennelle de sa thèse sur son lit de mort, un an plus tard, le 3 décembre 1334, en présence de cardinaux et prélats, et de notaires publics ².



*Saint Dominique au pied de la croix
(d'après une fresque de Fra Angelico).*

¹ — Ils n'en avaient pas le pouvoir : le pape ne peut être jugé par personne de son vivant. « Le premier Siècle n'est jugé par personne » (canon 1556 du code de Droit canon de 1917).

² — Nous nous sommes inspirés, pour cet article, de l'ouvrage du père MORTIER O.P., *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Paris, Alphonse Picard, 1907, t. III, « Barnabé de Verceil (1324-1332), Quinzième Maître Général », chapitre IV : « La vision béatifique », p. 63-86.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !